Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

1216

DD: 031-213104219-20240410-DEL2024_03_12-DE DU REGISTRE

REPUBLIQUE **FRANCAISE** DEPARTEMENT **HAUTE - GARONNE**

15

1

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBR	E DE ME	EMBRES	Γ
Afférents au Conseil <u>Municipal</u>	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
<u>27</u>	27	<u>26</u>	
DE LA (DATE CONVOC	CATION	

SEANCE du 10 avril 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

4 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

4 avril 2024

Etaient présents

Mesdames GAMBET, PEREZ, ABADIE, LAFONT, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOULE, PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme TARDIEU avait donné procuration à M. GUERRIOT Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme GAMBET Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

Mme COUESNON avait donné procuration à Mme PEREZ

Absents

M. PIRIOU

M. GAROUSTE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION Nº 2024-03-12

RAPPORT D'ACTIVITE DU SIAS Escaliu 2023

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les EPCI établissent chaque année un rapport d'activité qui est adressé à l'ensemble des Communes membres aux fins de présentation à leurs Conseils Municipaux.

En application de ces dispositions le SIAS Escaliu a adressé à la Commune le rapport d'activité 2023.

Ce rapport est consultable en Mairie et a été adressé sous forme dématérialisée aux membres du Conseil.

Le Conseil est appelé à prendre acte de la présentation du rapport.

Le conseil municipal,

Page 1 sur 2



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024



Publié le 12111124 ID: 031-213104219-202404\0-DEL2024_03_12-DE

A l'unanimité (26 voix pour),

1. 1

10

13 PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activité 2023 du SIAS Escaliu.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 10 avril 2024 Pour copie conforme au registre.

1860

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

Page 2 sur 2